

## **Audit du projet informatique clé: CMS.nextgen**

### **L'essentiel en bref**

---

Conformément aux directives du Conseil fédéral applicables aux projets clés en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné de juillet à octobre 2014 le programme CMS.nextgen de l'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT). L'audit visait à évaluer l'état d'avancement du projet et les risques susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs.

**Arrivant au terme de son cycle de vie, le système utilisé à l'heure actuelle pour gérer la centaine de sites Internet et Intranet de la Confédération doit être remplacé.** Imperia, le système de gestion de contenu que l'OFIT exploite depuis près de dix ans, accompagne les processus des offices en matière de publication, de communication et de collaboration virtuelle. Il ne satisfait toutefois plus aux exigences techniques et fonctionnelles inscrites dans la stratégie informatique de l'administration fédérale pour les années 2012 à 2015.

**Provenant de plusieurs sources, le financement est garanti.** Une partie des 5,1 millions de francs budgétisés pour le programme CMS.nextgen est constituée de ressources centralisées destinées aux TIC et d'une cession de crédit du Secrétariat général du Département fédéral des finances. Le reste est issu du compte courant de l'OFIT. Le calcul des coûts, de l'utilité et de la rentabilité n'a pas pu être comparé avec le dossier de décision, celui-ci n'indiquant que les coûts d'exploitation et ne mentionnant ni les coûts de programme ni les coûts de licence.

**L'appel d'offres a été réalisé conformément aux règles, mais aucune variante n'a été examinée au préalable.** Le logiciel Adobe Experience Manager et les services liés à la fourniture, à l'intégration et aux migrations ont été acquis dans le cadre d'un appel d'offres OMC respectant les prescriptions légales et organisationnelles en vigueur. Après avoir pris connaissance du rapport d'évaluation et des autres documents mis à sa disposition, le CDF estime que l'adjudication est justifiée. L'architecture de la solution évaluée correspond aux évolutions techniques les plus récentes. Toutefois, aucune variante n'a été évaluée au préalable de manière structurée et documentée. Par exemple, la possibilité d'acquies un service pouvant remplacer le développement propre n'a pas été étudiée.

**Le programme ne porte pas sur l'ensemble des opérations.** Le mandat et la procédure relatifs au projet permettent d'atteindre les principaux objectifs de l'OFIT. Afin de limiter les difficultés, le remplacement d'Imperia a été divisé en plusieurs étapes. Le programme CMS.nextgen ne représentant qu'une partie du projet, la vue d'ensemble des fonds alloués à ce dernier peut être obtenu uniquement par des voies détournées. Ainsi, le programme CMS.nextgen ne porte par exemple pas sur la phase de lancement, certaines parties de la conception, l'acquisition et la fourniture ultérieure des fonctionnalités d'Intranet.

**Même si certains points peuvent être améliorés, le programme va dans la bonne direction.**

Les risques liés à la fourniture des fonctionnalités d'Internet sont sous contrôle, et le calendrier a été respecté lors des diverses étapes, notamment celle qui concerne la mise en ligne du site Internet pilote du Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales. La structure du programme est pertinente, les postes clés sont pourvus de manière adéquate, et les principales parties prenantes sont associées aux travaux par l'intermédiaire du comité de projet. Lors de l'audit, certains documents de projet, notamment les plans relatifs à la gestion du programme, n'étaient pas à jour, et des écarts par rapport à la méthode HERMES ont été constatés dans la procédure.